

COUPE VIKING 2023

23 et 24 septembre 2023

INSTRUCTIONS DE COURSE

Lieu : Le Havre

Autorité Organisatrice (AO) : Sport Nautique et Plaisance du Havre

Classes :

- 470 grade 4
- 420 grade 5A
- Europe grade 5A
- RsFeva grade 5A

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure 30 minutes avant l'heure du premier départ du jour.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au SNPH et si besoin sur le groupe whatsapp « SNPH VIKING 2023 info coureurs ».

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au SNPH.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 L'envoi du pavillon D accompagné de la flamme numérique 1 avec un signal sonore signifie « Les séries de bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement sauf les Europe et RsFeva. Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 60 minutes après l'envoi du pavillon D. » En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.
- 5.4 L'envoi du pavillon D accompagné de la flamme numérique 2 avec un signal sonore signifie « Toutes les séries de bateaux sont autorisées à quitter leur emplacement. Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 60 minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les dates des courses et l'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en sont précisées en **annexe**.

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont décrits *en annexe*.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **annexe**.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont précisées *en annexe*.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât du bateau comité arrivée arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 *L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :*

15.1.1. La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.2.3 Pour les séries 420 et 470, lorsque la vitesse moyenne du vent, mesurée au niveau du pont, est supérieure à 8 nœuds, le comité de course peut autoriser les concurrents à pomper, balancer et saccader après le signal de départ (modification des RCV 42.2(a), 42.2(b), 42.2(c)) en hissant le pavillon Oscar



16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

(a) Temps cible 40 minutes. Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

(b) Temps limite du premier bateau pour finir : 1 heure 30 minutes.

- 16.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le temps limite pour finir après le premier pour les épreuves inter séries ou de groupes de classes courant en temps compensé est de 30 minutes.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé au SNPH.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au SNPH. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) : Départ (bateaux en attente), règles de sécurité, publicité de l'épreuve, bateaux accompagnateur et communication radio.
- 17.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
- dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille.
 - au plus tard 30 minutes après que la décision a été affichée
- Ceci modifie la RCV 62.2

18. CLASSEMENT

- 18.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- Le classement général d'un bateau est :
- (a) si moins de 4 courses validées, le total des scores de ses courses.
 - (b) si 4 à 8 courses validées, le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) si 9 courses ou plus validées, le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] Émargement
- 19.1.1 Un émargement départ (1h au plus tard avant le départ de la première course) ET retour (fermé 1h après l'arrivée du dernier) sera mis en place. Il aura lieu au club house du SNPH.
- 19.1.2 Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'émargement:
- Défaut d'émargement DEPART : le bateau sera classé DSQ sur la 1ère course du jour.
 - Défaut d'émargement RETOUR : le bateau sera classé DSQ à la dernière course du jour.
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]
- 19.3 Un bout de remorquage flottant doit être fixé à poste de chaque bateau participant.
- 19.4 **Utilisation du bout-dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.5 Pour éviter toute navigation dans les zones de trafic commercial, des règles de navigation sont précisées en annexe « ZONE DE COURSE ».
- 19.6 Un défaut de respect de ces règles de navigation repéré par un membre de l'organisation pourra être sanctionné sans instruction (modification de RCV 63.1) par une disqualification sur la meilleure course du jour ou par l'exclusion de la compétition.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels porteront si possible un pavillon SNPH.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être déclarés au comité de course.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou dans le port.

26. PRIX

Des prix seront décernés.

27. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Frederic BERTIN

Président du jury : Gwenaël TOULOUZAN

Comité de course adjoint : Noël RACINE

Comité de course adjoint : Jean-Charles WAUTOT

ANNEXES INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES

COUPE VIKING 2023
23 et 24 septembre 2023 - Le Havre
SNPH

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

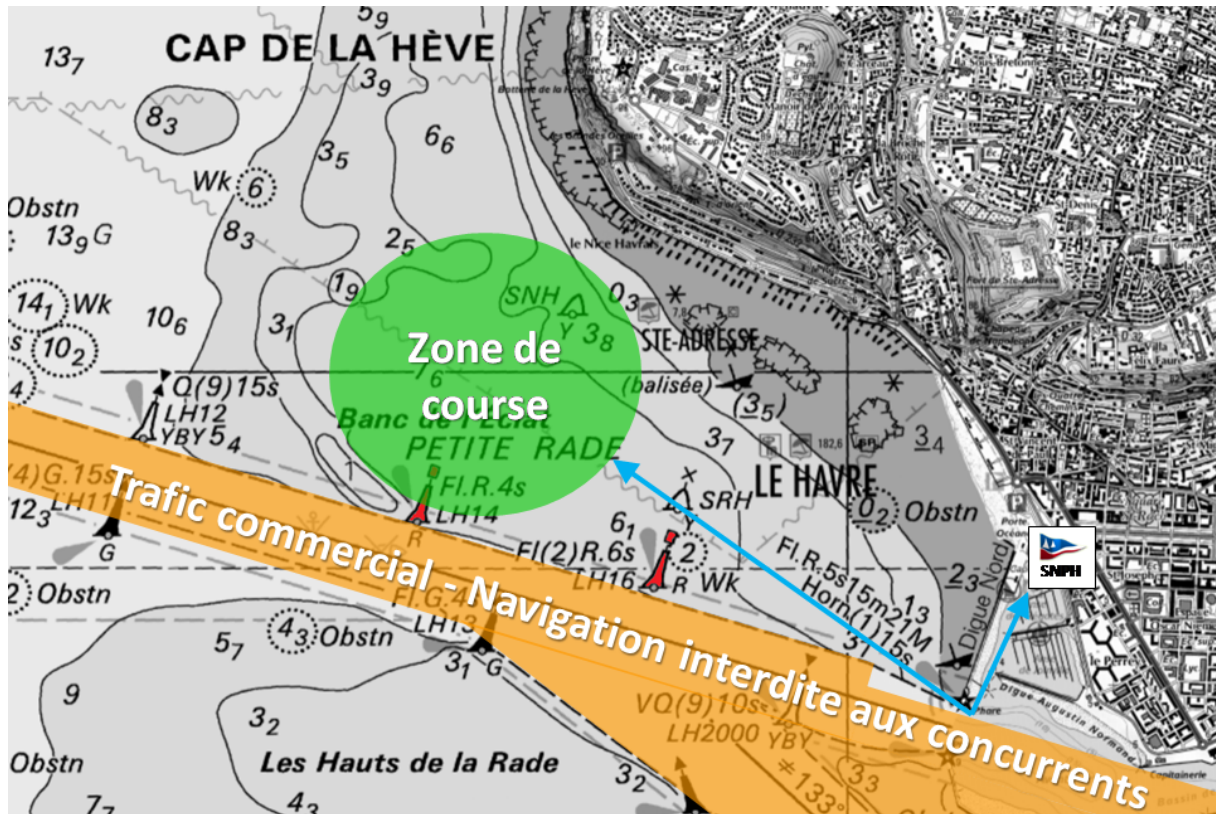
Date	Classe	Heure du premier signal d'avertissement
23 septembre	420 - 470	12h30
	Europe - RsFeva	14h00
24 septembre	Toutes classes	10h00

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Pavillon 420 pour les 420
- Pavillon Laser pour les 470
- Pavillon L'Equipe pour les RsFeva
- Pavillon Europe pour les Europes

ANNEXE ZONE DE COURSE

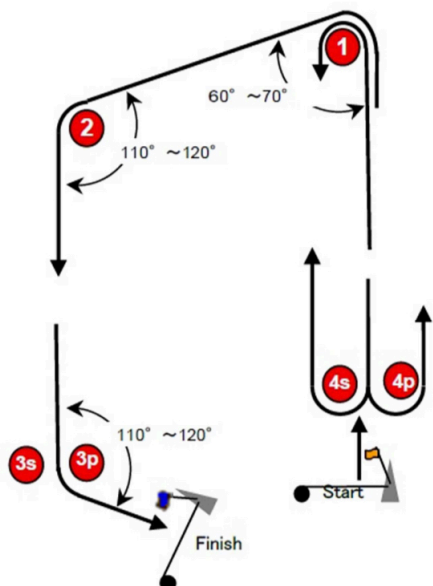


La zone de course est située en baie du Havre, entre le chenal et le cap de la Hève.

Il est demandé aux concurrents une attention particulière pour ne pas entrer dans les zones de trafic commercial. Pour ce faire, les concurrents doivent veiller à respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

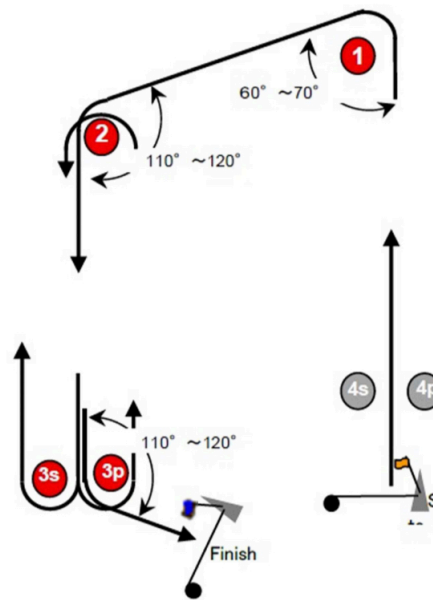
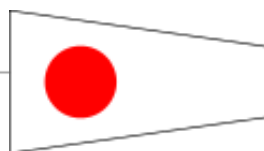
- AUX SORTIES ET ENTREES DE PORT :
 - Contourner au plus près l'extrémité de la digue Nord.
 - Se dégager au plus vite vers le Nord (port de plaisance ou Baie du Havre).
 - Suivre les directives des bateaux organisation et des autorités portuaires.
- SUR LE PLAN D'EAU :
 - S'assurer de rester à tout moment au Nord du chenal, délimité par des bouées latérales Babord rouges.
 - En cas d'attente, privilégier, sans gêner les concurrents en course, les zones au Nord ou à l'Est de la zone de course.

ANNEXE PARCOURS et MARQUES



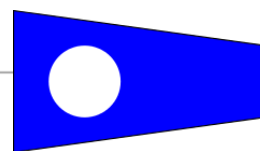
Course : Inner Trapezoid

Signal	Mark Rounding Order
I2	Start -1 -4s/4p -1 -2 -3p -Finish
I3	Start -1 -4s/4p -1- 4s/4p -1 -2 -3p -Finish



Course : Outer Trapezoid

Signal	Mark Rounding Order
O2	Start -1 -2 -3s/3p -2 -3p -Finish
O3	Start -1 -2 -3s/3p -2 -3s/3p -2 -3p -Finish



1	Jaune
2	Jaune
3S 3P	Rouge
4S 4P	Verte
Départ	Rouge
Arrivée	Jaune (bouée pédagogique)
Changement de parcours	Blanche